



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 février 2020
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2020

11-13 février 2020

Point 4 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2019/20 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;

2. *Prend note* de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration ;

3. *Prend note avec satisfaction* des directives révisées pour les visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de présenter aux États Membres, avant la session annuelle de 2020, en vue de conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, incluant les programmes quotidiens des trois sessions et des consultations, accompagnée d'une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les points appelant des décisions, les coûts globaux, l'efficacité et le contrôle, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en transférant des points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, selon qu'il conviendra ;



5. *Rappelle* la décision 2018/14 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs aux ordres du jour de chacun des conseils d'administration et prie le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition de réaménagement du plan de travail pour 2021 ;

6. *Rappelle également* la décision 2018/14 et prie la direction de l'UNICEF de communiquer en temps voulu des réponses écrites aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration auxquelles il n'a pas pu être répondu ;

7. *Prend note avec satisfaction* du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et prie le secrétariat d'y inclure l'intégralité du texte des décisions afin que les États Membres puissent superviser pleinement la suite donnée à celles-ci et leur application à compter de 2019.
